

Seulement et ses usages scalaires

Seulement et son correspondant anglais *only* ont été beaucoup étudiés en tant qu'adverbes sensibles au focus. Notre propos n'est cependant pas ici de reprendre la question de l'ambiguïté de ces termes, mais de reconsidérer le sens de l'adverbe *seulement* en essayant de distinguer dans le contenu de ce mot ce qui relève de l'assertion, de la présupposition et des implicatures. Notre travail portera spécifiquement sur le français, et si nous reprenons certaines des analyses proposées pour l'anglais *only*, ce n'est pas parce que nous postulons une équivalence sémantique entre les deux adverbes *seulement* et *only*, mais uniquement parce que ces études servent de point de départ à une analyse critique du sens de *seulement*. Nous voulons proposer une analyse sémantique de *seulement* qui permette de rendre compte de deux de ses usages peu étudiés, et propres au français : il s'agit d'une part du *seulement* à valeur aspectuo-temporelle, illustré en (1a), qui signifie (1b) et non (1c), et d'autre part du *seulement* minimiseur, qui transforme une phrase interrogative en une question biaisée, voire rhétorique, comme en (2), qui suggère fortement une réponse négative.

- (1) a. Jean sortait seulement de sa douche quand je suis arrivée.
b. Jean sortait à peine de sa douche quand je suis arrivée.
c. Jean sortait de sa douche et ne faisait rien d'autre quand je suis arrivée.
- (2) Jean a-t-il seulement dit un mot ?

Il nous semble qu'on peut prédire ces usages si l'on se place dans un cadre multi-dimensionnel à la Potts (2006) et que l'on reprenne en partie l'analyse proposée par Klinedinst (à par.), qui met en avant une composante scalaire dans le sens de *seulement*. Notre étude s'inscrit donc à l'interface de la sémantique et de la pragmatique.

Pour ce faire, nous commencerons par un tour d'horizon des analyses sémantiques et pragmatiques de *seulement*, en soulignant leurs avantages et leurs limites, puis nous présenterons notre proposition, qui repose sur une analyse unifiée des usages de *seulement*. Selon nous, la diversité des interprétations en contexte découle directement de la distinction de plusieurs types de contenus (assertion, présupposition et implicature) dont les effets interprétatifs varient avec le contexte. On sait par exemple que les présuppositions, à la différence des contenus assertés, résistent à la négation. Nous montrerons ensuite comment prédire dans ce cadre les deux usages mentionnés ci-dessus : la troisième partie traitera des cas où *seulement* apparaît dans les questions et la quatrième partie portera sur les usages aspectuo-temporels de *seulement*.

1. LES ANALYSES EXISTANTES ET LEURS LIMITES

1.1. *Seulement* : un adverbe sensible au focus

Seulement est décrit comme un adverbe sensible au focus (cf entre autres Jackendoff (1972) pour l'anglais ou Piot (2003) pour le français) : le sens d'une phrase comme (3a) est fonction de la prosodie qui lui est associée. Ainsi par exemple, selon que l'accent le plus saillant est porté par *John* ou par *Mary*, (3) signifie soit (3b') soit (3c'). Dans les exemples qui suivent, les majuscules marquent une saillance prosodique. La notation est iconique, elle reste très imprécise et ne dit pas, en particulier, de quel type d'accent il s'agit (un pitch accent, un accent de groupe,...).

- (3) a. I only introduced John to Mary.
b. I only introduced JOHN to Mary.
b'. J'ai présenté John et personne d'autre à Marie.
c. I only introduced John to MARY.

c. J'ai présenté John à Marie et à personne d'autre.

Quant au terme de *focus*, il est lui aussi imprécis parce que très polysémique. *Focus* peut être utilisé pour décrire un trait syntaxique, qui caractérise soit un mot soit un constituant de taille supérieure, ou pour évoquer une saillance prosodique. Nous l'éviterons dans ce texte et préférons parler de l'argument de *seulement*, en distinguant, à la manière de Krifka (2006), l'associé de *seulement* et le variant, à l'intérieur de l'associé. Ainsi par exemple, une phrase comme (4a), dans laquelle le pitch accent le plus saillant porte sur le nom *français*, est ambiguë et peut signifier aussi bien (4b) que (4c).

- (4) a. Paul a seulement parlé avec le professeur de FRANCAIS durant cette réunion.
b. Paul a parlé avec le professeur de français durant cette réunion et avec aucun autre professeur.
c. Paul a parlé avec le professeur de français durant cette réunion et avec personne d'autre.

Pour lever l'ambiguïté, nous dirons qu'en (4b) comme en (4c), l'associé de *seulement* est le groupe nominal *le professeur de français*, mais qu'en (4b) le variant est l'adjectif *français*, alors qu'en (4c), c'est le groupe nominal en entier. Pour plus de précisions sur la caractérisation de l'associé et du variant de *seulement* et sur leur marquage prosodique en français, voir Raynal (2008) et Beyssade, Marandin & Portes (2008). De façon générale, pour calculer le sens d'une phrase construite avec *seulement*, il est nécessaire de déterminer un associé, qui permet de préciser le type des éléments sur lesquels porte la restriction (des individus en (4a)) et un élément variant, qui peut être identique à l'associé, mais qui ne l'est pas toujours, et qui permet de calculer un ensemble d'alternatives associées à *seulement*. Il faut donc bien distinguer l'associé qui est un constituant et le variant qui porte une saillance prosodique mais peut être de taille inférieure à l'associé. L'ambiguïté d'une phrase comme (4a) découle de la sous-détermination hors contexte du domaine sur lequel la restriction est calculée. En (4b) il s'agit des professeurs et en (4c) de toutes les personnes présentes à la réunion.

1.2 Le sens de *seulement*

Traditionnellement, *seulement* est décrit comme articulant deux contenus, un positif et un négatif. C'est en articulant ces deux contenus qu'on exprime le sens restrictif de *seulement*. Dans une phrase comme (5a), la partie positive, appelée aussi le préjacent par Pierre d'Espagne, correspond à (5b) et la partie négative correspond à (5c). Le sens de (5a) correspond à la conjonction de (5b) et de (5c).

- (5) a. Jean a parlé seulement à PAUL.
b. Jean a parlé à Paul.
c. Jean n'a parlé à personne d'autre que Paul.

La question qui a été posée dans la littérature et qui se pose encore aujourd'hui est celle du statut respectif de ces deux contenus d'information. Sont-ils de même type ou différents ? Doit-on dire que l'un est asserté, alors que l'autre est une présupposition, ou une implicature ?

Une première analyse, défendue en particulier par Pierre d'Espagne, puis par Atlas (1993), consiste à dire que ces deux contenus sont de même type et sont tous les deux assertés. Il existe plusieurs arguments qui vont à l'encontre d'une telle analyse. Par exemple, il suit de cette analyse que les deux énoncés (6a) et (6b) devraient véhiculer le même contenu et donc être également acceptables ou également inacceptables. Si les parties positive et négative du sens associé à *seulement* étaient de même type, alors dans les deux cas, on devrait entendre une redondance. Le contenu sémantique associé à (6a) serait de la forme (7a) et celui de (6b) de la forme (7b). P_{Pos} correspond à la partie positive associée au sens de *seulement* et P_{Neg} à la partie négative. Or tel n'est pas le cas : si (6a) est un énoncé parfaitement bien formé, (6b) est étrange.

- (6) a. Muriel et seulement Muriel est venue.
b. ? Seulement Muriel et Muriel est venue.
(7) a. P_{Pos} et (P_{Pos} et P_{Neg})
b. (P_{Pos} et P_{Neg}) et P_{Pos}

Il existe toute une série d'exemples qui montrent qu'il y a bien une dissymétrie entre les parties positive et négative des contenus de sens associés à *seulement*. Le contraste illustré en (6) demeure quand on considère la position objet (voir (8)). L'exemple (9), repris à Horn, et les exemples (10) et (11) prouvent qu'on peut continuer un discours construit avec *seulement* en revenant sur la partie positive de la phrase, mais pas sur la partie négative. On peut corriger le contenu positif, mais pas le contenu négatif.

- (8) a. Jean a invité Muriel et seulement Muriel.
 b. ? Jean a invité seulement Muriel et Muriel.
- (9) a. Only Kim can pass the test, and it is possible even she can't.
 b. ? Only Kim can pass the test, and it is possible even that someone else can.
- (10) a. Jean pourra venir seulement dimanche, (et / mais) peut-être même pas.
 b. ? Jean pourra venir seulement dimanche, (et / mais) peut-être même un autre jour.
- (11) a. Cela te coûtera seulement deux euros, (et / mais) peut-être même (pas / moins).
 b. ? Cela te coûtera seulement deux euros, (et / mais) peut-être même plus.

Enfin, on peut montrer que le test baptisé *Wait a minute!* par von Stechow (1997), utilisé pour repérer les présuppositions en discours, conduit aussi à distinguer le statut des contenus positif et négatif associés à *seulement*. L'équivalent français de ce test consiste à construire un dialogue où l'interlocuteur B réagit à une assertion du locuteur A en reprenant une partie de ce qui vient d'être dit, mais en la faisant précéder de *Attends !* ou *Parce que ...?*. Il s'agit pour B, non pas de contester ce qui vient d'être dit, mais de s'en étonner, de montrer qu'il ne le savait pas. En B1, l'étonnement porte sur la partie positive et le dialogue est naturel, alors qu'en B2, quand l'étonnement porte sur la partie négative, le dialogue est moins bon.

- (12) A : Jean a seulement parlé à Paul.
 B1: Attends ! Je ne savais pas que Jean avait parlé à Paul.
 B2: # Attends ! Je ne savais pas que Jean n'avait parlé à personne d'autre que Paul.
- (13) A : Jean a seulement parlé à Paul.
 B1: Parce que Jean a parlé à Paul ?
 B2: # Parce que Jean n'a parlé à personne d'autre que Paul ?

Tous ces contrastes montrent bien que la partie positive (le préjacent) et la partie négative du contenu de sens véhiculé par *seulement* se comportent différemment et ont donc des statuts informationnels différents.

Pour rendre compte de ces faits, Horn (1969), Rooth (1985, 1992) et Roberts (2005) entre autres ont proposé de distinguer, dans le sens de *seulement*, une partie assertée (la partie négative) et une partie présupposée (la partie positive). De façon générale, si l'on distingue dans une phrase S construite avec *seulement* l'associé a et le reste de la phrase, noté Fx, dans laquelle on a supprimé l'adverbe et remplacé l'associé par la variable x, on peut dire que S présuppose Fa et asserte $\neg\exists y (y \neq a \ \& \ Fy)$

- (14) Only (x=a, Fx)
 Présuppose : Fa
 Asserte : $\neg\exists y (y \neq a \ \& \ Fy)$

De façon générale, est asserté ce qui est mis au premier plan, ce qui est présenté comme nouveau et peut être contesté par l'interlocuteur. Est présupposée l'information d'arrière-plan, qui est présentée comme une connaissance partagée par les interlocuteurs et constitue un préalable à l'interprétation. La présupposition est caractérisée par quatre propriétés :

- i) La présupposition est une inférence associée à l'emploi d'un item lexical ou d'une construction grammaticale, un déclencheur de présupposition (*presupposition trigger*) ;
- ii) elle résiste à la négation, au questionnement et à différentes formes d'enchâssement dans des contextes modaux, à la différence de la plupart des autres inférences ;
- iii) elle peut être suspendue dans certains contextes. Si on note X[Y] une proposition X associée à la présupposition Y, les contextes de suspension sont :
 - Si Y, X[Y]
 - Ou non Y, ou X[Y]
 - Ou X[Y], ou non Y
- iv) elle peut être annulée, quand elle apparaît dans la portée d'une négation dite métalinguistique :
Le Roi de France n'est pas chauve, puisqu'il n'y a pas de Roi en France.

On peut vérifier que la partie positive du contenu sémantique associé à *seulement* a bien ces quatre propriétés. De (15a), on infère que Jean a oublié de venir (propriété (ii)). La présupposition que Jean a une petite voiture est suspendue en (15b-c) (propriété (iii)), la présupposition que Jean a invité Marie est annulée en (15d) (propriété (iv)).

- (15) a. C'est grave. Jean n'a pas seulement oublié de venir, il a aussi menti à ses parents.
 b. Si Jean a une voiture, il a seulement une petite voiture.
 c. Ou Jean n'a pas de voiture, ou il a seulement une petite voiture.
 d. Jean n'a pas seulement invité Marie, puisqu'il n'a invité personne.

Si on analyse *seulement* comme un terme présuppositionnel, tel que la partie positive est présupposée alors que la partie négative est assertée, on peut expliquer les différents contrastes relevés ci-dessus, en (6) et de (8) à (11). On sait en effet qu'on ne peut pas enchaîner présupposition puis assertion, alors qu'on peut le faire dans l'ordre inverse. C'est ce que signifient les règles de discours données en (16), qu'on illustre en (17) sur le cas de la description définie.

- (16) a. P1. P2[présupposant P1] (liage)
 b. # P2[présupposant P1]. P1 (redondance)
 (17) a. Jean a une femme. La femme de Jean s'appelle Léa.
 b. # La femme de Jean s'appelle Léa. Jean a une femme.

Mais il reste un certain nombre de faits qu'une analyse qui distingue dans le contenu sémantique de *seulement* une partie assertée et une partie présupposée laisse inexplicables. Plusieurs auteurs (dont Beaver (2004)) ont noté que dans des exemples comme (18), il faut préciser le contenu négatif de la proposition et réduire l'ensemble des alternatives à exclure pour que l'énoncé garde du sens. (18) illustre ce qu'on appelle souvent les emplois scalaires de *seulement*. Dire que Jean n'a qu'une maîtrise, ce n'est pas dire qu'il n'a aucun autre diplôme qu'une maîtrise, car en général, quand on a une maîtrise, on a aussi une licence et le baccalauréat, qui sont des diplômes plus faibles. Il faut donc reformuler (18c) de manière à ne considérer pour les exclure que les diplômes de niveau supérieur à la maîtrise.

- (18) a. Jean a seulement une maîtrise.
 b. Présupposition : Jean a une maîtrise.
 c. Assertion : $\neg \exists y$ ($y \neq$ maîtrise & Jean a y)

Un second problème, relevé entre autres par Geurts et van der Sandt (2004) concerne l'emploi de *seulement* dans des contextes monotones décroissants, comme en (19). Il semble que la présupposition *Jean est en maîtrise* n'y soit pas vérifiée. En effet en (19) le locuteur laisse clairement entendre que selon lui, Jean n'est pas en maîtrise, mais sans doute à un niveau d'étude plus avancé. Pourtant *douter* est un verbe qui est analysé depuis Karttunen (1973) comme laissant passer les présuppositions (ce qu'il a appelé un *hole*). C'est ce qu'illustre (20a), qui présuppose bien (20b) et non pas (20c).

- (19) Jean est un excellent étudiant. Je doute qu'il soit seulement en maîtrise.
 (20) a. Je doute que la femme de Jean soit malade.
 b. Jean a une femme.
 c. Je doute que Jean ait une femme.

Enfin, Klinedinst, reprenant l'exemple (21c) à van Rooij (2002), a montré que de façon très systématique, *seulement* impose des contraintes sur la position de son associé parmi les alternatives envisagées.

- (21) a. Jean a seulement (deux / ? dix) enfants.
 b. Cela coûte seulement deux euros, et deux euros, c'est (peu / # beaucoup).
 c. J'ai seulement (un six / ? une reine) (pendant un jeu de carte)

Tous ces faits demandent à être expliqués, et pour ce faire, il faut revoir à la fois le contenu asserté et le contenu présupposé associés à *seulement*.

1.3 L'analyse de Klinedinst et la scalarité de *seulement*

Pour rendre compte des contre-exemples mentionnés ci-dessus, Klinedinst propose de revoir l'analyse de *seulement* et de modifier à la fois le contenu asserté et le contenu présupposé.

La première modification consiste à revoir le contenu asserté pour n'exclure que les alternatives plus fortes que l'associé de *seulement*. C'est un point qui avait déjà été mentionné par Rooth (1992), van Rooij (2002) et van Rooij & Schulz (2004). Il y a très peu d'exemples où toutes les alternatives autres que celle considérée par la phrase avec *seulement* sont exclues. Les seuls cas qui vérifient cela sont les

cas où l'ensemble d'alternatives est fait de valeurs mutuellement exclusives. Ce qu'illustre bien le cas des grades. Quand on a un certain grade, on n'a aucun des autres grades, ni inférieurs, ni supérieurs¹.

- (22) a. Jean est seulement sergent-chef.
 b. Jean n'est pas caporal.
 c. Jean n'est pas colonel.

Mais le plus souvent, il ne faut exclure que les alternatives plus fortes.

- (23) a. Jean a seulement trois enfants.
 b. Jean a seulement une maîtrise.
 c. Jean a seulement vu Anne et Marie.
 d. J'ai seulement un six.

(23a) signifie que Jean a trois enfants, pas quatre ni cinq, mais bien un et deux. On ne doit donc pas exclure les alternatives inférieures à trois. De la même façon, (23b) ne signifie pas que Jean n'a pas le baccalauréat ou la licence, mais simplement que son diplôme le plus élevé est une maîtrise. En (23c), il ne faut pas exclure la proposition selon laquelle Jean a vu Marie, puisque *Jean a vu Marie* est une conséquence logique de *Jean a vu Anne et Marie*. Enfin, (23d) ne signifie pas que j'ai seulement une carte mais que ma plus forte carte est un six. Donc *seulement* exclut uniquement les alternatives plus fortes que l'associé de *seulement*. En l'absence d'un ordre sur l'ensemble d'alternatives, disponible ou pertinent contextuellement, c'est l'implication logique qui permet d'établir une relation d'ordre. Est plus forte toute alternative qui implique logiquement la proposition sans *seulement*.

Pour n'exclure que les alternatives plus fortes, il faut revoir le contenu asserté associé à une phrase S construite avec *seulement*. Soit p la proposition construite à partir de la phrase sans *seulement* correspondant à S, et A l'ensemble des propositions alternatives obtenues en remplaçant l'associé de *seulement* par ses alternatives possibles, on dira que S asserte (24a). (24a) signifie que toutes les propositions alternatives p' strictement plus fortes que p sont fausses.

- (24) a. Pour toute proposition $p' \in A$ et telle que $(p' \rightarrow p)$ et $\neg(p \rightarrow p')$ alors $\neg p'$.

On peut aussi noter la contribution assertive de *seulement* comme en (24b), si l'on considère que l'adverbe prend deux arguments, une proposition p et A un ensemble ordonné de propositions alternatives. C'est ce que propose Klinedinst.

- (24) b. $[[\textit{seulement}]] = \lambda A. \lambda p. \lambda w. \neg \exists p' [p'(w) \wedge p <_s p']$

Mais il ne suffit pas de revoir le contenu asserté associé à *seulement*, il faut revoir aussi le contenu présupposé, pour rendre compte d'une part des contrastes déjà donnés en (21) et d'autre part du fait que le préjacent semble ne pas être conservé dans certaines questions ainsi que plus généralement dans les contextes monotones décroissants² (cf (19)). Pour rendre compte du premier point, Klinedinst enrichit les présuppositions associées à *seulement* et soutient que *seulement* présuppose que son associé est bas sur l'échelle associée à son usage. C'est ce qu'il appelle la présupposition scalaire déclenchée par *seulement*.

- (25) Soit E une phrase contenant *seulement*, p la proposition correspondant à la phrase obtenue en enlevant *seulement* dans E (le préjacent de E), et S l'ensemble ordonné des propositions alternatives à p. E présuppose que la proposition p est basse sur l'échelle S.

¹ Rappelons que dans l'armée française le grade de caporal est inférieur au grade de sergent-chef, qui est lui-même inférieur au grade de colonel. Par ailleurs les exemples de discours suivants montrent bien que les grades sont mutuellement exclusifs.

- (i) A : Jean est-il sergent-chef ?
 B : (Non / #Oui), il est (colonel / caporal).
 (ii) Jean n'est pas sergent-chef. Il est (colonel / caporal)

² Un contexte C est dit monotone décroissant si quand on substitue dans ce contexte à un mot M1 un hyponyme de ce mot M2, la phrase obtenue après substitution C(M2) est une conséquence logique de la phrase avant substitution C(M1). Les conditionnelles en *si* et la subordonnée du verbe *douter* sont des exemples de contextes monotones décroissants : (i) entraîne (ii) et (iii) entraîne (iv).

- (i) Si Jean achète deux livres, Marie sera contente.
 (ii) Si Jean achète deux romans, Marie sera contente.
 (iii) Pierre doute que Jean ait acheté deux livres.
 (iv) Pierre doute que Jean ait acheté deux romans.

Cela permet d'expliquer pourquoi les phrases (26) ne sont pas bonnes. Elles ne respectent pas la présupposition (25) ou la contredisent explicitement. En effet, dix enfants, c'est beaucoup, une reine, c'est une carte assez forte, et en (26c) affirmer que deux euros c'est beaucoup rentre en contradiction avec la présupposition déclenchée par *seulement* selon laquelle deux euros est bas sur l'échelle considérée, ou, en d'autres termes que deux euros, c'est peu.

- (26) a. ? Jean a seulement dix enfants.
b. ? Il a seulement une reine.
c. ? Cela coûte seulement deux euros, et deux euros, c'est beaucoup.

Enfin, reste le problème soulevé par les questions construites avec *seulement*, du type de (27). Si *seulement* déclenche la présupposition du préjacent (la proposition sans *seulement*), comme les présuppositions par définition résistent aux questions, alors (27) présuppose que Jean est caporal. Et comme on sait que si quelqu'un est caporal, il ne peut pas être en même temps autre chose, ni général, ni maréchal, puisque les grades s'excluent mutuellement, quel sens y aurait-il à poser une question dont on présuppose la réponse ?

- (27) Est-ce que Jean est seulement caporal ?

Pour éviter ce problème, Klinedinst propose d'affaiblir le contenu de la présupposition portée par *seulement* : *seulement* S ne présupposerait pas S mais *au moins* S. Cela permet de rendre compte de l'exemple (27). Si le locuteur présuppose que Jean est au moins caporal, il peut se demander quel est son grade exact. La question qu'il pose est alors : Jean est-il caporal ou plus que caporal ?

On peut donc résumer la proposition de Klinedinst comme suit : il y a trois contenus d'information véhiculés par *seulement* :

- (28) Soit S une phrase contenant *seulement*, p le préjacent, a l'associé de *seulement* et R la relation d'ordre sur les propositions alternatives. S véhicule une assertion et deux présuppositions.
a. L'assertion est qu'aucune proposition p' plus forte que le préjacent p n'est vraie.
b. La première présupposition est que l'associé de *seulement* est un point bas sur l'échelle définie par R.
c. La seconde présupposition est que le préjacent p ou une proposition plus forte que le préjacent est vraie.

La proposition est assez clairement élaborée, la notion d'échelle est définie, Klinedinst explique comment on détermine la force des propositions quand on a affaire à une échelle non pas logique, mais pragmatique, quand l'ordre entre les différentes alternatives est qualitatif et non quantitatif. Une échelle est un ensemble C de propositions, ordonné par une relation d'ordre R définie sur $C \times C$ telle qu'une proposition p est strictement plus forte qu'une proposition p' si et seulement si $R(p, p')$ et non $R(p', p)$ ³. Dans certains emplois, l'échelle considérée peut être dite logique, au sens où les alternatives à considérer sont totalement ordonnées et où la relation R est l'implication logique. Du coup, étant donné deux propositions p et p', on a $p \rightarrow p'$ ou $p' \rightarrow p$. Quand on considère des alternatives sur les numéraux (*seulement deux, trois...*) ou sur des sommes d'individus (*seulement Pierre et Marie*), on peut facilement se ramener à une échelle logique. Cela est plus difficile quand on considère des alternatives qualitatives, comme dans le cas de l'origine scolaire, en (29) :

- (29) Jean vient seulement du lycée Paul Valéry à Cahors, et pas d'un grand lycée parisien comme Henri IV ou Louis le Grand.

L'échelle à considérer est une échelle qualitative, pragmatique, contextuellement saillante en (29), mais quelquefois implicite.

2. NOTRE ANALYSE

Pour l'essentiel, nous reprenons l'analyse de Klinedinst, dont le grand avantage est de mettre en avant la scalarité de *seulement*. *Seulement* est scalaire en deux sens : (i) au sens où son interprétation met en jeu un ordre sur les alternatives, une échelle, et (ii) au sens où son emploi génère l'inférence que l'associé de *seulement* est bas sur l'échelle considérée. De ce point de vue, notre analyse peut être mise en relation avec le travail de Armbrecht, dans ce volume, sur la locution *jusqu'à un certain point*. L'auteur soutient que cette locution permet de délimiter une zone basse sur une échelle qualitative, et

³ $C \times C$ note le produit cartésien de C avec C. Il renvoie à l'ensemble de toutes les paires de propositions (p, p').

pour appuyer sa thèse, elle utilise le fait que *jusqu'à un certain point* se combine facilement avec *seulement*.

Cependant, nous avons des raisons de penser que l'inférence selon laquelle l'associé de *seulement* est un point bas sur l'échelle considérée n'est pas une présupposition mais plutôt une implicature à la Potts. En effet, il s'agit d'un contenu d'information typiquement subjectif, qui peut ne pas être partagé par les interlocuteurs, mais pris en charge spécifiquement par le locuteur (ce que Potts appelle *speaker-oriented*) et qui ne donne pas lieu à échec présuppositionnel (*presupposition failure*) si l'interlocuteur le met en doute, comme le montre (30B). La réaction de B en (30) s'oppose explicitement à l'inférence selon laquelle 2000 euros par mois, ce serait peu. Mais il n'y a pas pour autant d'échec présuppositionnel, la croyance que 2000 euros par mois, c'est peu n'a pas besoin d'être partagée pour que la conversation continue. De même, le contraste entre (31B) et (31B') semble corroborer le caractère subjectif de l'inférence scalaire qui nous intéresse. (31B) construit avec "tu trouves" qui explicite le caractère subjectif de l'inférence, semble meilleur que (31B'), où le contenu interrogé ou mis en cause est présenté comme partagé.

- (30) A : Jean a trouvé un poste mais il gagne seulement 2000 euros par mois.
B : 2000 euros, ce n'est pas mal pour un premier emploi.
- (31) A : Jean a trouvé un poste mais il gagne seulement 2000 euros par mois.
B : Parce que tu trouves que 2000 euros, ce n'est pas beaucoup !
B' : Parce que 2000 euros, ce n'est pas beaucoup !

Notre proposition s'écarte donc de celle de Klinedinst sur un seul point, la nature de cette inférence scalaire, que nous analysons comme une implicature et non comme une présupposition.

- (32) Soit S une phrase contenant *seulement*, *p* le préjacent, *a* l'associé de *seulement* et R la relation d'ordre sur les propositions alternatives. S véhicule une assertion, une implicature et une présupposition.
- L'assertion est qu'aucune proposition plus forte que le préjacent n'est vraie.
 - L'implicature est que l'associé de *seulement* est un point bas sur l'échelle définie par R.
 - La présupposition est que le préjacent ou une proposition plus forte que le préjacent est vraie.

Ce changement peut sembler minime, mais il a de fortes conséquences sur la couverture des données traitées. En effet, il reste un ensemble d'exemples dont Klinedinst ne parvient pas à rendre compte : les questions construites avec *seulement* et un item à polarité négative, qui s'interprètent comme des questions biaisées, orientées vers une réponse négative. Il s'agit de cas comme (2) repris ici sous (33).

- (33) Jean a-t-il seulement dit un mot ?

Nous allons montrer que notre analyse permet de rendre compte de ces emplois.

3. SEULEMENT DANS LES QUESTIONS

Seulement peut prendre dans certaines questions une valeur rhétorique, qui en fait en quelque sorte un synonyme de *même*.

- (34) a. Jean a-t-il seulement dit un mot ?
b. Jean a-t-il même dit un mot ? / Jean a-t-il dit quoi que ce soit ?
c. Jean n'a-t-il dit qu'un seul mot, et rien de plus ?
- (35) a. Est-ce que Jean a seulement une maîtrise ?
b. Jean a-t-il même une maîtrise ?
c. Est-ce que Jean n'a qu'une maîtrise et pas de diplôme plus élevé ?

Les phrases (34a) et (35a) sont ambiguës. Pour distinguer leurs deux interprétations, on qualifiera l'une de faible et l'autre de forte. On dira que l'interprétation faible de (34a) et (35a) correspond au cas où la phrase a le sens de (34c) ou (35c), et que l'interprétation forte correspond au cas où la question est biaisée et signifie (34b) ou (35b)⁴.

⁴ On notera qu'on n'obtient pas la lecture biaisée ou rhétorique avec la négation *ne... que*, bien qu'elle serve, comme *seulement*, à exprimer la restriction. C'est pour cela qu'on peut utiliser *ne...que* pour paraphraser la lecture faible. Sur les différences entre *ne...que* et *seul(e)(s)*, voir Piot (1975).

A priori, la proposition de Klinedinst ne permet pas de rendre compte des emplois rhétoriques de *seulement* dans les questions. En effet, le problème vient du contenu présupposé, qui par définition résiste à l'interrogation. Si (35a) présuppose que Jean a au moins une maîtrise, alors cette présupposition est incompatible avec l'idée que le locuteur qui pose la question suggère que Jean a moins qu'une maîtrise. Et de façon absolument générale, dans le cas des questions construites avec *seulement* et interprétées comme biaisées, la présupposition telle qu'elle est postulée tant par l'analyse traditionnelle que par Klinedinst entre en contradiction avec l'idée qu'il y a un biais pour une réponse négative.

Pour éviter ce problème, une première piste de recherche serait de revenir sur l'analyse des présuppositions associées à *seulement*, et de dire que l'inférence que *Au moins ϕ* , associée à *Seulement ϕ* n'est pas une présupposition, mais un autre type d'inférence, qui ne résiste pas à la question. On pourrait être tenté d'y voir une implicature plutôt qu'une présupposition. Mais le problème est que cette inférence résiste bien à la négation, donc c'est plus qu'une implicature.

L'analyse que nous proposons est donc différente. Nous pensons que les deux lectures des questions construites avec *seulement* correspondent à deux analyses différentes de la phrase. La lecture faible correspond au cas où *seulement* prend comme associé le groupe nominal *une maîtrise* en (35). Quant à la lecture forte, elle correspond au cas où *seulement* porte non pas sur le groupe nominal, mais sur l'interrogation elle-même. On pourrait alors paraphraser la lecture forte par (36) a ou b. Cette interprétation est à distinguer de la lecture faible, qu'on peut paraphraser par (36c).

- (36) a. La seule question que je pose est : est-ce que Jean a une maîtrise ?
b. Je demande seulement si Jean a une maîtrise.
c. Je demande si Jean n'a qu'une maîtrise.

Plusieurs raisons motivent cette proposition. D'une part, il semble clair que les deux questions, la simple et la rhétorique, n'ont pas exactement la même prosodie. Si on voulait désambiguïser les questions en utilisant la prosodie, un moyen serait de mettre une saillance (marquée par exemple par le contour nucléaire) sur le groupe nominal *une maîtrise* dans le cas de la question simple, alors que dans le cas de la question rhétorique, on pourrait avoir un soulignement prosodique particulier sur l'adverbe *seulement*. Cela mériterait cependant une étude détaillée qui n'a à notre connaissance pas encore été faite.

D'autre part, on remarque qu'en l'absence de marque syntaxique d'interrogation (comme *est-ce que*, ou l'inversion clitique), l'interprétation rhétorique n'apparaît pas. On sait qu'un moyen en français de générer un sens questionnant est d'utiliser une intonation finale montante. Or il est important de remarquer que l'intonation montante ne suffit pas pour faire émerger le sens rhétorique. (37) a et b ne peuvent pas être interprétées comme des questions rhétoriques ou biaisées.

- (37) a. Jean a seulement dit un mot ?
b. Jean a seulement une maîtrise ?

Enfin, si on dit que dans les questions rhétoriques, *seulement* prend comme associé l'opérateur d'interrogation, on peut prédire cette valeur rhétorique. Regardons l'analyse en détail. Si la restriction porte sur l'opérateur d'interrogation et qu'on paraphrase (35a) par (36b), comme (36b) est une assertion, on peut en analyser le sens à la manière de (32), en distinguant trois contenus : une assertion, une présupposition et une implicature.

- (35) a. Jean a-t-il seulement une maîtrise ?
(36) b. Je demande seulement si Jean a une maîtrise.

Le préjacent associé à (36b) est (38a) qu'on peut aussi énoncer sous la forme interrogative (38b).

- (38) a. Je demande si Jean a une maîtrise.
b. Est-ce que Jean a une maîtrise ?

Pour appliquer (32), il nous faut préciser quel est l'ensemble d'alternatives associées à la phrase et quelle est l'échelle contextuellement pertinente. L'ensemble d'alternatives à considérer est un ensemble de questions, l'ensemble de toutes les autres questions pertinentes en contexte, parmi lesquelles on trouve *Est-ce que Jean a plus qu'une maîtrise ?*, *Est-ce que Jean a moins qu'une maîtrise*, qui peuvent aussi être formulées de façon indirecte *Je demande si Jean a plus qu'une maîtrise*, *Je demande si Jean a moins qu'une maîtrise...* Par ailleurs, il nous faut aussi déterminer comment définir un ordre sur

cet ensemble. Les questions n'étant pas des propositions, on ne peut pas facilement s'appuyer sur la relation de conséquence logique pour définir cet ordre. On peut néanmoins s'appuyer sur les réponses aux questions pour définir un ordre sur les questions. On peut dire par exemple qu'une question Q1 implique une question Q2 si la réponse à Q1 implique la réponse à Q2. Ainsi, si on considère les questions (39) a et b, on peut dire qu'une réponse positive à (39a) implique une réponse positive à (39b) et en ce sens, on peut établir une relation d'ordre entre ces deux questions. (39a) est plus informative que (39b) puisqu'une réponse positive à (39a) implique une réponse positive à (39b). L'inverse n'est pas vrai : une réponse positive à (39b) ne préjuge en rien de la réponse à (39a). Il se peut que Jean soit venu, mais sans Marie.

- (39) a. Est-ce que Jean est venu avec Marie ?
b. Est-ce que Jean est venu ?

Il faut souligner plusieurs difficultés liées à l'établissement de cette relation d'ordre sur un ensemble de questions. D'une part, l'ordre est partiel : il y a des questions qu'on ne peut pas comparer, dont les réponses sont indépendantes. Par ailleurs, si au lieu de considérer les réponses positives, on considérait les réponses négatives, alors la relation entre (39) a et b s'inverserait. Pour plus de détails sur l'analyse des questions, le lecteur peut se reporter aux travaux de Spector (2006) ou de van Rooij (2003).

Dans le cas qui nous concerne, nous pensons qu'on peut se contenter de dire qu'on ordonnera les questions selon la plausibilité de leur réponse. Si on considère des questions polaires, auxquelles on peut répondre par *oui, non, peut-être, probablement...*, on placera en bas de l'échelle les questions dont la réponse attendue est *non*, et puis plus une question est susceptible de recevoir une réponse positive, plus on la placera haut sur l'échelle. Du coup, si l'on revient à l'analyse de (35a), avec le sens de (35b) et paraphrasée par (36b), on peut dire que cette phrase pose (40a), présuppose (40b) et a pour implicature (40c).

- (40) a. Aucune proposition p plus forte que le préjacent n'est vraie.
b. La présupposition est que le préjacent ou une proposition plus forte que le préjacent est vraie.
c. L'implicature est que l'associé de *seulement* est un point bas sur l'échelle définie par R.

Le préjacent est la proposition *Je demande si Jean a une maîtrise*, ce qui correspond à la question *Est-ce que Jean a une maîtrise ?* Il suit donc de (40a) qu'aucune proposition plus forte que *Je demande si Jean a une maîtrise* n'est vraie. En d'autres termes, aucune question plus forte que *Est-ce que Jean a une maîtrise ?* n'est posée. Cela signifie que le locuteur ne demande pas si Jean a plus qu'une maîtrise, mais demande simplement si Jean a une maîtrise.

Selon (40b), la présupposition associée à la lecture forte de (35a) est que la proposition *Je demande si Jean a une maîtrise* ou une proposition plus forte est vraie. Donc la question avec *seulement* ne présuppose pas sa réponse (à savoir *oui, Jean a au moins une maîtrise*), mais présuppose la question sans *seulement* ou une question plus forte. Il nous faut préciser ce que cela signifie, parce que classiquement, la présupposition est une relation définie entre contenus propositionnels ou plus précisément entre un énoncé et un contenu propositionnel. On doit se demander ce que signifie présupposer une question. On trouve des éléments de réponse à cette question dans les travaux sur le dialogue, où présupposer une question, c'est considérer que cette question est un thème de discours, ce sur quoi la conversation en cours porte. Et cela semble pertinent dans le cas présent. Dire que (35a) présuppose *Est-ce que Jean a une maîtrise ?*, c'est dire que la question (35a) s'inscrit dans un contexte où l'on s'interroge sur le niveau d'étude de Jean. Une observation vient corroborer ce fait : l'interprétation rhétorique n'émerge que dans un discours dont le thème est déjà installé, mais jamais au début d'un dialogue, ni de but en blanc.

Enfin, puisque l'associé de *seulement* en (35a), c'est la question sans *seulement*, (40c) signifie que cette question est basse sur l'échelle contextuellement pertinente. Dire que cette question est basse sur l'échelle des questions, c'est dire que la réponse positive est peu plausible. Que Jean ait une maîtrise est une réponse peu attendue, peu plausible. D'où le bais de la question, sa valeur rhétorique. De façon générale, on dit qu'une question est biaisée quand elle ne place pas toutes les réponses possibles sur le même plan, mais marque une préférence pour certaines réponses (cf. Asher & Reese (2004)). Dans le contexte d'une phrase interrogative, l'échelle des attentes est pragmatiquement saillante, et dire qu'un point est bas sur l'échelle des attentes, c'est introduire un biais dans la question, introduire un ordre de préférence parmi les réponses possibles. Dire que A est un point bas sur l'échelle des

attentes, c'est dire que A est une réponse peu attendue, c'est donc orienter les réponses vers non. C'est de l'implicature associée à *seulement* que vient le biais de la question.

4. AUTRES EMPLOIS SCALAIRES

Nous venons de voir comment rendre compte du sens rhétorique des questions avec *seulement*. Il émerge quand *seulement* est associé non pas à un mot ou à un constituant particulier, mais à l'interrogation elle-même. Nous allons voir que *seulement* peut aussi s'associer à la force assertive elle-même ou à une marque de temps⁵.

4.1 La seule chose que j'asserte, c'est que...

De même que *seulement* peut porter sur l'interrogation et correspondre à la paraphrase "je demande seulement si...", il est des cas où *seulement* porte sur l'assertion elle-même. La phrase dans sa totalité peut alors être paraphrasée par "*la seule chose que je dise ou que j'asserte, c'est que...*"

- (41) [Contexte : On informe Pierre qu'il vient de recevoir un appel en urgence. Il s'interrompt pour répondre au téléphone. Quand il raccroche, ses collègues lui demandent : "Qu'est-ce qui se passe ?" Il répond]
Jeanne, ma fille, a seulement oublié ses clés ce matin.

(41) ne signifie pas que Jeanne a oublié ses clés et rien d'autre, mais plutôt que la seule chose que Pierre ait à dire, c'est que Jeanne, sa fille, a oublié ses clés ce matin, et que ce n'est pas bien grave. *Seulement* sert à relativiser l'importance du fait décrit : que Jeanne ait oublié ses clés ce matin, ce n'est pas bien grave. On peut analyser la phrase d'une façon comparable à ce qu'on a fait pour les questions et dire qu'ici *seulement* a pour associé l'assertion elle-même.

Regardons le détail de l'analyse. Si la restriction porte sur l'opérateur d'assertion et qu'on paraphrase (41) par (42), on peut en analyser le sens à la manière de (32), en distinguant trois contenus : une assertion, une présupposition et une implicature. Le préjacent associé à (42) est (43).

- (42) Je dis seulement que Jeanne, ma fille, a oublié ses clés ce matin.

- (43) Je dis que Jeanne, ma fille, a oublié ses clés ce matin.

Pour appliquer (32), il faut encore préciser quel est l'ensemble d'alternatives associées à la phrase et quelle est l'échelle contextuellement pertinente. L'ensemble d'alternatives à considérer est un ensemble de propositions, l'ensemble de toutes les autres propositions pertinentes en contexte, parmi lesquelles on pourrait trouver *Ma fille vient d'avoir un accident, On a retrouvé ma voiture volée, Il y a un avis de tempête pour demain...* Reste à préciser la façon dont on ordonne ces propositions. Dans ce type de phrases, *seulement* signale que le fait décrit n'est pas dramatique. L'ordre qui émerge dans le contexte, c'est celui de la gravité du fait considéré et décrit par P. Que P soit le cas est plus ou moins grave.

Du coup, si l'on revient à l'analyse de (41), avec le sens de (42), on prédit que cette phrase asserte (44a), présuppose (44b) et a pour implicature (44c).

- (44) a. Aucune proposition plus forte que le préjacent n'est vraie.
b. La présupposition est que le préjacent ou une proposition plus forte que le préjacent est vraie.
c. L'implicature est que l'associé de *seulement* est un point bas sur l'échelle définie par R.

Il suit de (44a) qu'aucune proposition plus forte que *Je dis que Jeanne, ma fille, a oublié ses clés ce matin* n'est vraie. Comme dans ce contexte, l'ordre choisi a à voir avec la gravité du fait décrit par la phrase enchâssée, le locuteur en énonçant (41) asserte qu'il n'a rien de plus à dire que *Jeanne, ma fille, a oublié ses clés ce matin*, rien de plus grave à annoncer.

La présupposition associée à (41) est que la proposition (43) ou une proposition plus forte est vraie. C'est dire que le locuteur fait comme si le fait que Jeanne, sa fille, ait oublié ses clés était une connaissance partagée par les interlocuteurs. En procédant ainsi, il place ce contenu au second plan, et fait usage d'un procédé rhétorique connu, comparable à celui qu'on emploie quand, pour annoncer une mauvaise nouvelle, on l'enchâsse, comme en (45), sous le verbe d'attitude *regretter*. Rappelons que le verbe *regretter* asserte l'attitude du locuteur, et présuppose le contenu de la complétive.

- (45) Je regrette d'avoir à te dire que tu as raté l'examen.

⁵ Là-encore, on constate une différence entre les emplois de *seulement* et de *ne...que*. *Ne...que* ne donne pas lieu à ces lectures scalaires.

Enfin, puisque l'associé de *seulement* en (41), c'est l'assertion sans *seulement*, (44c) signifie que cette assertion, à savoir *Jeanne, ma fille, a oublié ses clés ce matin*, se situe au bas de l'échelle considérée contextuellement. Parce que l'échelle considérée ici est celle de la gravité des faits décrits, cela signifie que le fait que Jeanne, ma fille, ait oublié ses clés ce matin n'est pas très grave.

En résumé, en (41), l'associé de *seulement* est l'assertion selon laquelle Jeanne, ma fille, a oublié ses clés ce matin. L'ensemble d'alternatives considérées est constitué de toutes les autres phrases que j'aurais pu dire pour répondre à la question *Qu'est-ce qui se passe ?* En présentant le préjacent comme présupposé et parce que *seulement* déclenche l'implicature selon laquelle le fait considéré est de peu de gravité, le locuteur marque un certain détachement par rapport au fait que sa fille ait oublié ses clés. D'où l'effet interprétatif obtenu : ma fille a oublié ces clés ce matin, ce n'est pas bien grave.

Dans une étude que nous avons menée, avec Jean-Marie Marandin et Cristel Portes, sur la prosodie de *seulement* et de son associé (Beyssade et al., 2008a, b), nous avons relevé un exemple de ce type. Il s'agit de (46b), prononcée en réponse à (46a) avec le sens de (46c). (46b) ne signifie pas que le locuteur n'a rien oublié d'autre que les ananas au magasin, ni qu'il n'a rien fait d'autre, mais cette phrase est utilisée pour souligner le peu d'importance du fait décrit, l'oubli. Nous avons noté qu'il suffisait d'écouter le début de la phrase (*J'ai seulement oublié*) pour comprendre qu'il s'agissait de ce type d'emploi. Il semble en effet que lorsque *seulement* a pour associé l'assertion dans sa totalité, il porte un accent initial et que la phrase débute sur un registre haut, plus haut que dans le cas d'une assertion simple sans *seulement*, plus haut aussi que lorsque l'associé de *seulement* se limite à un constituant.

- (46) a. Qu'est-ce qui s'est passé ?
b. J'ai seulement oublié les ananas au magasin.
c. J'ai oublié les ananas au magasin. Ce n'est pas bien grave.

Quand il prend comme associé l'assertion elle-même, *seulement* sert à introduire une distance par rapport à la proposition énoncée, à relativiser son importance. (47) est un autre exemple qui donne lieu à ce même type d'interprétation.

- (47) Il ne faut pas vous affoler. Votre fils a seulement une très forte fièvre.

Il faut cependant préciser que cette interprétation, dite forte, est marquée. De façon générale, on peut dire qu'une phrase déclarative construite avec *seulement* peut donner lieu à plusieurs interprétations différentes, selon que l'associé de *seulement* est l'assertion elle-même, ou un constituant de la phrase, le groupe nominal objet par exemple. La phrase (46b), hors contexte et sans prosodie, est donc ambiguë, elle présente au moins deux lectures, qu'on qualifie de forte et de faible et qui correspondent respectivement au cas où l'associé de *seulement* est l'assertion elle-même (une paraphrase possible serait alors (46c)) et au cas où *seulement* a pour associé le groupe nominal *les ananas*. Une paraphrase possible serait alors *j'ai oublié les ananas et rien d'autre au magasin*. Mais cette lecture faible de (46b) n'est pas la seule lecture faible possible : il existe d'autres lectures faibles de (46b), puisque *seulement* peut prendre comme associé d'autres constituants de la phrase, comme par exemple le groupe verbal dans sa totalité (comme dans *J'ai seulement lavé le linge, je n'ai pas fait le ménage, ni rangé l'appartement*).

Notons que l'analyse que nous proposons des emplois de *seulement* tant dans les questions rhétoriques que dans les assertions fortes pourrait être rapprochée des emplois non paradigmatiques au sens de Nølke (1983) de l'adverbe *seulement*. En d'autres termes, on pourrait dire que les lectures faibles de *seulement*, tant dans les questions que dans les assertions, correspondent à l'emploi de *seulement* comme adverbial paradigmatique, alors que les lectures fortes (questions rhétoriques et assertions scalaires) correspondent aux emplois de *seulement* comme adverbe d'énonciation, au sens de la tripartition de Ducrot (1980). Nølke dit très clairement qu'un adverbe peut fonctionner tantôt comme un adverbial paradigmatique, tantôt comme un autre type d'adverbial. Il dit aussi que la fonction commune à tous les adverbes paradigmatiques est de relier la phrase où ils se trouvent à la même phrase, différant seulement de la phrase en question en ce que l'adverbial est omis et en ce que l'élément auquel il était lié est remplacé par un élément de même nature. C'est bien le cas de *seulement*, dans ses emplois faibles. L'analyse que nous avons proposée ici peut donc être vue comme explicitant le contenu sémantique commun à ces deux types d'emplois, paradigmatiques et non paradigmatiques. En reformulant dans le cadre de la sémantique multidimensionnelle à la Potts des idées déjà présentes chez Ducrot et Nølke, on voit que l'adverbe *seulement* garde une dimension

argumentative dans ses différents emplois (paradigmatisant et non paradigmatissant), par le biais des implicatures qu'il déclenche.

4.2 Seulement aspectuo-temporel

On peut aussi analyser les emplois aspectuo-temporels de *seulement* dans ce cadre. En (48a), *seulement* ne prend comme associé ni le groupe nominal, ni le groupe verbal, mais plus spécifiquement la marque de temps. C'est ce que montrent les paraphrases (48b-c). Cette marque de temps peut d'ailleurs être définie, comme quand on a une subordonnée en *quand*. Si l'on voulait paraphraser (49a), (49c) serait meilleure que (49b), ce qui montre bien que *seulement* n'a pas ici un sens restrictif, mais plutôt une valeur aspectuo-temporelle.

- (48) a. Jean sort seulement de sa douche.
b. Jean sort seulement maintenant de sa douche.
c. Jean vient de sortir de sa douche.
- (49) a. Jean sortait seulement de sa douche quand je suis arrivé.
b. Jean sortait de sa douche quand je suis arrivé et pas à un autre moment.
c. Jean (sortait à peine / venait de sortir) de sa douche quand je suis arrivé.

Cette valeur aspectuo-temporelle découle de l'analyse que nous avons proposée. *Seulement*, dans les phrases du type de (48) et (49), prend comme associé un paramètre temporel. En l'absence de complément de temps, il s'associe avec le morphème de temps porté par le verbe. Comme l'imparfait est un temps anaphorique, il y a co-indiciation entre le temps de la subordonnée temporelle en (49a) et l'associé de *seulement*.

Comme toujours, le préjacent correspond à la phrase privée de *seulement*, donc à *Jean sort de sa douche* dans le cas de (48) et à *Jean sortait de sa douche quand je suis arrivé* dans le cas de (49). Pour pouvoir appliquer (32), qui explicite le sens de *seulement*, il nous reste à déterminer (i) quelles sont les alternatives propositionnelles à considérer et (ii) quelle est la relation d'ordre rendue saillante dans le contexte.

Dans la mesure où l'associé de *seulement* est le paramètre temporel, il semble naturel de considérer comme alternatives toutes les propositions qui ne se distinguent du préjacent que par la valeur de ce paramètre. Ainsi, en (48) et (49), on posera que l'ensemble d'alternatives à considérer est l'ensemble des propositions décrit en (50). Dans le cas de (48), le préjacent correspond à la proposition dans laquelle t' est le temps de l'énonciation et en (49), t' est identifié avec t , le moment où je suis arrivé.

- (50) $\{P, P = \text{Jean sort de sa douche au temps } t' \}$ où $t' \in T$, l'ensemble des moments du temps.

Comment ordonner cet ensemble de propositions ? En le mettant en relation avec les attentes du locuteur. *Seulement* en (48) et (49) est associé avec l'implicature que le moment de l'énonciation tout comme le moment de mon arrivée sont des points bas sur l'échelle considérée. Si l'échelle pertinente contextuellement est celle des attentes, être bas, c'est donc être peu attendu, ou peu souhaité. Cela correspond bien à l'effet de sens déclenché par l'usage de *seulement* dans ce type de contexte : *seulement* indique que le moment distingué dans la phrase est présenté comme tardif. Pour le locuteur, *maintenant* ou *quand je suis arrivé*, c'est tard.

Pour finir, on soulignera le caractère hautement contextuel de l'ordre à imposer sur un ensemble de propositions qui ne se distinguent que par la variation d'un paramètre temporel. On pourrait croire que l'ordre temporel le plus naturel est celui qui va du passé au futur, mais tel n'est pas toujours le cas, comme le montrent les exemples suivants.

- (51) a. La fille de Jean a marché à seulement (huit mois / ? trois ans).
b. La fille de Jean a seulement marché à (? huit mois / trois ans).

En (51a), la phrase n'est bien formée que si le point distingué (l'âge de huit mois ou de trois ans) est présenté comme un point bas sur l'échelle à considérer. Si l'échelle est celle des âges et qu'on y place l'âge moyen pour marcher, alors être bas sur cette échelle, c'est être plus bas que la norme. C'est ce qui explique le contraste entre huit mois et trois ans : marcher à huit mois, c'est marcher tôt, mais pas marcher à trois ans. En (51b) en revanche, le contraste est inversé. C'est trois ans et non huit mois qui constitue un point bas sur l'échelle à considérer. Dans ce cas, l'échelle à considérer reste celle des âges, mais son orientation est inversée. En (51b), être bas sur l'échelle, c'est s'écarter de la norme et marcher tard. Cela s'explique bien si on considère (i) le fait que l'ordre à considérer repose sur la force logique des propositions et (ii) le fait que l'orientation d'une échelle est inversée dans un contexte monotone décroissant et que le complément en *à* crée ce type de contexte.

Faute de place, nous n'allons pas montrer formellement que le groupe prépositionnel introduit par *à* génère bien un contexte monotone décroissant, mais on peut voir dans les reformulations de (51) données en (52) un argument à l'appui de cette thèse : les subordinées conditionnelles comme les subordinées temporelles sont en effet un exemple typique de contexte monotone décroissant, et *seulement* est sous la portée de *quand* en (52a) mais pas en (52b).

- (52) a. La fille de Jean a marché quand elle avait seulement (huit mois / ? trois ans) .
b. La fille de Jean a seulement marché quand elle avait (? huit mois / trois ans).

Par ailleurs, si l'on s'intéresse à la force logique des propositions à considérer pour évaluer les phrases (51), on doit considérer l'ensemble des propositions donné en (53).

- (53) $\{P(X), P(X) = \text{La fille de Jean a marché à l'âge de } X\}$ où X est un âge

Et on peut vérifier que si X est inférieur à X', alors P(X) est plus fort que P(X'), donc P(X) est plus haut sur l'échelle que P(X'). En effet, au regard de la capacité à marcher, on peut bien dire que si la fille de Jean a marché à huit mois, alors elle marchait à neuf mois, alors que si elle a marché à neuf mois, alors elle ne marchait pas à huit mois. Le fait que l'échelle à considérer pour les propositions P(X) inverse l'ordre par rapport à l'âge vient de ce que la phrase a un sens modal du type *La fille de Jean a su marcher à tel âge*. Ces exemples soulignent le rôle et la complexité des paramètres contextuels à prendre en compte pour déterminer l'orientation des échelles.

5. CONCLUSION

Nous avons proposé une analyse unifiée des emplois de *seulement*, qui met en avant la dimension scalaire de cet adverbe, et ce à la fois au niveau du contenu asserté et au niveau de l'implicature déclenchée par *seulement*, selon laquelle l'associé de *seulement* est présenté comme bas sur une échelle contextuellement saillante. Dans le cas où *seulement* est strictement restrictif, *seulement X* ne signifie pas 'X et personne ou rien d'autre', mais plutôt 'X et personne ou rien de plus'. Nous avons montré l'intérêt qu'il y a à distinguer dans le contenu associé à *seulement* des éléments de nature différente, et notamment, en plus du contenu posé et du contenu présupposé, une implicature. Par ailleurs, nous avons vu que *seulement* peut ne pas s'associer à un argument spécifique mais porter sur la proposition dans sa totalité, et plus précisément sur la force illocutoire associée à cette proposition. Il prend alors une valeur modale, et pourrait être paraphrasé par 'la seule chose qu'il y a à dire...' ou 'la seule question qu'il y a à poser...' C'est ce type d'emploi qui explique les lectures rhétoriques ou biaisées des questions construites avec *seulement*. Enfin, nous avons expliqué comment rendre compte dans ce cadre des emplois aspectuo-temporels de *seulement*.

Il resterait au moins un cas à analyser et dont on pense qu'une analyse scalaire de *seulement* pourrait aussi rendre compte. C'est celui du *seulement* argumentatif, qu'on trouve par exemple en (54), où il prend le sens de *mais* ou *sauf que*.

- (54) a. Tout était prêt pour notre départ. Seulement, le petit est tombé malade.
b. Jean a tout pour réussir. Seulement, il est paresseux.

Quel est l'associé de *seulement* dans ce type de phrase, quel est l'ensemble d'alternatives considéré ? On pourrait sans doute expliquer ces emplois en prenant comme ensemble d'alternatives les propositions à considérer dans le mouvement argumentatif en cours, les prémisses possibles dans le raisonnement en cours et en ordonnant ces alternatives selon leur pertinence argumentative dans le contexte. En (b) par exemple, le locuteur dit que la seule assertion pertinente à faire ici, c'est que Jean est paresseux. Toutes les autres assertions sont, non pas fausses, mais sans intérêt au regard de ce dont on parle. Cela pourrait être l'objet de recherches futures.

Références bibliographiques

- ARMBRECHT C. (ce volume), « À la croisée d'emplois scalaires multiples : *jusqu'à un certain point* entre quantification et modalisation ».
- ASHER N. et REESE B. (2004), « Negative bias in polar questions », *Proceedings of Sinn und Bedeutung* 9, 30-43.
- ATLAS J.D. (1993), « The importance of being *only* », *Journal of Semantics* 10, 301-318.

- BEAVER D. (2004), « Five only pieces », *Theoretical Linguistics* 30, 1, 45-64.
- BEYSSADE C., HEMFORTH B., MARANDIN J.-M et PORTES C. (2008), « The prosody of restrictive *seulement* in French », Poster, TIE3, Lisboa.
- BEYSSADE C., MARANDIN J.-M., PORTES C. (2008), « L'association avec le focus en question : *seulement* et son associé », Poster, JEP, Avignon.
- DUCROT O. (1980), *Les échelles argumentatives*. Paris, Minuit.
- DUCROT O. (1980), *Les Mots du discours*. Paris, Minuit.
- D'ESPAGNE P. (1230–1245), *Summulae Logicales Magistri Petri Hispani*. Collection de plusieurs traités attribués au même auteur.
- FINTEL (VON) K. (1997), « Bare plurals, bare conditionals, and *only* », *Journal of Semantics* 14, 1-56.
- GEURTS B et VAN DER SANDT R. (2004), « Interpreting focus again », *Theoretical Linguistics* 30, 149-161.
- GEURTS B. et VAN DER SANDT R. (2004), « Interpreting focus », *Theoretical Linguistics* 30, 1-44.
- HORN L. (1969), « A Presuppositional Analysis of *only* and *even* », *CLS* 5, 97-108.
- HORN L. (1989), *A Natural History of Negation*. Chicago, U. of Chicago Press.
- HORN L. (1992), « The Said and the Unsaid », *SALT II*, 163-92.
- HORN L. (1996), « Exclusive Company: *Only* and the Dynamics of Vertical Inference », *Journal of Semantics* 13, 1-40.
- HORN L. (2002), « Assertoric inertia and NPI licensing », *Proceedings of the annual meeting of CLS*. Chicago, 55-82.
- JACKENDOFF R. (1972), *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. MIT Press, Cambridge, MA.
- KARTTUNEN L. (1973), « Presuppositions of compound sentences », *Linguistic Inquiry* 4, 169-193.
- KLINEDINST N. (2005), « Scales and *Only* », manuscrit, à paraître dans *Linguistic and Philosophy*.
- KÖNIG E. (1991) *The Meaning of Focus Particles. A Comparative Perspective*. Routledge.
- KRIFKA M. (2006), « Association with focus phrases », in V. Molnar and S. Winkler (eds.), *The Architecture of Focus*, Mouton de Gruyter, Berlin, New York, 105-136.
- NØLKE H. (1983), *Les adverbes paradigmatiques : fonction et analyse*. Revue Romane Numero spécial 23, Akademisk Forlag. Copenhagen.
- PIOT M. (1975), « Les restrictions *ne...que* et *seul(e)(s)* », *Recherches Linguistiques* 3, 226-264.
- PIOT M. (2003), « Conjonctions de subordination et adverbes conjonctifs 'focalisateurs' : les opérations en cause », *Linguisticae Investigationes* XXVI, 2, 313-330.
- POTTS C. (2006), « Into the conventional-implicature dimension », *Philosophy Compass* 4, 2, 665-679.
- RAYNAL C. (2008), *La restriction en français : trois études sémantiques*, Thèse de Doctorat de l'Université de Paris 7.
- ROBERTS C. (2005), *Only and Conventional Presupposition*, ms.
- ROOIJ (VAN) R. et SCHULZ K. (2004), « *Only*: Meaning and implicatures », *Proceedings of Sinn und Bedeutung* 9, 314-324.
- ROOIJ (VAN) R. (2002) « Relevance only », in Bos J. et al. (eds.), *Proceedings of Edilog: 6th workshop on the semantics and pragmatics of dialogue*, University of Edinburgh, Edinburgh, 155-160.
- ROOIJ (VAN) R. (2003), « Negative Polarity Items in Questions: Strength as Relevance », *Journal of Semantics* 20, 239-274.
- ROOIJ (VAN) R. (2003), « Relevance and Questions », *Second CoLoGNET-ElsNET Symposium on 'Questions and Answers: Theoretical and Applied Perspectives'*, Amsterdam, 96-107.

ROOTH M. (1985), *Association with Focus*. U. of Massachusetts dissertation.

ROOTH M. (1992), « A theory of focus interpretation », *Natural Language Semantics* 1, 75-116.

SPECTOR B. (2006), *Aspects de la pragmatique des opérateurs logiques*. Thèse de Doctorat de l'Université de Paris 7.